SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sécurité routière au Togo : la DSR renforce les contrôles

Administrateur LJDP — 09 November 2026 — 4 min de lecture



Tvt_tassa

Invité de l'émission Doumévi sur la Télévision togolaise (TVT), le commissaire divisionnaire de police Dr Agba TASSA a présenté plusieurs mesures. Le premier responsable de la Division de la sécurité routière (DSR) a notamment évoqué les contrôles par caméra. Il a également abordé la protection des élèves et le bilan des accidents de septembre.

La sécurité routière au Togo demeure une préoccupation majeure des autorités et des usagers. Invité de l'émission citoyenne Doumévi sur la Télévision togolaise (TVT), le commissaire divisionnaire de police Dr Agba TASSA s'est exprimé. Le premier responsable de la Division de la sécurité routière (DSR) a présenté plusieurs mesures de prévention. Il a notamment abordé les comportements dangereux, les dispositifs de surveillance et les accidents de la circulation.

Pour Dr Agba TASSA, le civisme routier repose sur la prudence, la vigilance et le respect des autres usagers. Il a dénoncé les excès de vitesse, le franchissement des feux rouges et la circulation en sens interdit. Les surcharges des engins figurent également parmi les comportements dangereux. Il a aussi attiré l'attention sur les risques liés au téléphone pendant la conduite ou la traversée des routes.

Sécurité routière au Togo : des caméras aux feux rouges

La DSR associe sensibilisation et répression pour combattre l'incivisme routier. Des campagnes sont organisées dans les écoles, les marchés et auprès des professionnels du transport. Un cadre de concertation réunit également les forces de sécurité et les transporteurs chaque début de mois. Ces rencontres permettent d'examiner régulièrement la situation routière.

Dr Agba TASSA a expliqué que des agents utilisent des minicameras pour identifier les conducteurs franchissant les feux rouges. Les images enregistrées sont transmises aux équipes positionnées plus loin sur les axes routiers. Cette transmission permet aux agents d'intercepter les contrevenants. Parallèlement, un projet plus large de vidéosurveillance reste en préparation.

Concernant les permis de conduire pour motocyclettes et tricycles, le commissaire divisionnaire a précisé que le processus se poursuit. Sa mise en œuvre nécessite notamment une adaptation des qualifications des structures de formation. Il a encouragé les conducteurs concernés à participer au dispositif lorsqu'il sera opérationnel.

La DSR renforce la protection des élèves

La sécurité routière au Togo concerne également les établissements scolaires. Dans le cadre de l'opération « Rentrée sûre », des policiers, gendarmes et agents de la DSR sont déployés devant les écoles. Leur mission consiste notamment à faciliter les traversées et à sécuriser les abords des établissements.

Le dispositif prévoit aussi des investigations contre les personnes proposant des stupéfiants ou des boissons alcoolisées aux élèves. Selon Dr Agba TASSA, cette surveillance doit se poursuivre pendant toute l'année scolaire. Il a également invité les élèves à emprunter les passages piétons et les passerelles disponibles.

Le commissaire divisionnaire a rappelé plusieurs précautions essentielles pour prévenir les accidents. Les conducteurs doivent vérifier les freins, les phares et les clignotants avant chaque déplacement. Ils doivent également éviter l'alcool, les stupéfiants, le téléphone au volant et la conduite en état de fatigue. Sur les longs trajets, des pauses régulières contribuent à réduire les risques.

Accidents de la route : 31 décès enregistrés en septembre

Le bilan présenté par Dr Agba TASSA fait état de 439 accidents de la circulation en septembre. Ces accidents ont provoqué 715 blessés et 31 décès. Le responsable de la DSR a souligné une diminution du nombre de morts par rapport aux mois précédents.

Selon les chiffres communiqués, le bilan était de 42 décès le mois précédent. Quelques mois auparavant, le nombre de morts avoisinait 60. Le commissaire divisionnaire attribue cette évolution à la mobilisation des forces de sécurité, des transporteurs et des usagers.

Pour renforcer la sécurité routière au Togo, les citoyens peuvent signaler les comportements dangereux au numéro vert 1014. Ce service permet d'alerter les forces de sécurité lorsqu'un conducteur adopte une conduite susceptible de provoquer un accident. Les informations transmises peuvent faciliter son interception par les unités présentes sur son itinéraire.

Enfin, Dr Agba TASSA a insisté sur l'éducation familiale et la sensibilisation dans les langues locales. Il a appelé les familles, les écoles, les communautés religieuses, les médias et les autorités locales à participer. Selon lui, chaque usager doit contribuer à la protection des vies sur les routes.

Source : http://www.lejournalduphoenix.tg/article/securite-routiere-au-togo-la-dsr-renforce-les-controles — Le Journale du Phoenix